



Commission Régionale Football Loisirs

SAISON 2021/2022

PROCÈS-VERBAL N°4

Réunion du : **Mercredi 13 octobre 2021** par visio-conférence & présentielle

Président : M. MATHIEU.

Présents : Mme GOFFAUX, MM. AUVITU, LE CAVIL, DARDE, GORIN, ELLIBINIAN.
GUILLAUME (G.C.S.P.).

Excusé : M. BOUDJEDIR.

INFORMATIONS GENERALES

Terrains

842078 - ENA

Faute de régularisation au plus vite, ces clubs ne pourront utiliser leur installation et participer à leur championnat jusqu'à régularisation. Ces clubs retardataires auront systématiquement match perdu.

Merci de bien vouloir déposer vos calendriers en début de saison auprès de l'accueil des stades pour information.

Les clubs utilisant des terrains appartenant à la Ville de Paris doivent impérativement avoir un siège social situé à PARIS.

CHAMPIONNATS

Samedi matin

POULE A :

24047329 : BRAZIL DIAMONDS / SUPERNOVA du 23/10/2021

La Commission enregistre le courrier des 2 équipes. Cette rencontre est reportée au 20 novembre 2021 (STADE PAUL FABER Paris 17). La Commission demande à l'équipe Brazil Diamonds de s'assurer de la disponibilité du terrain.

POULE B :**PLUG IT**

La Commission rappelle l'obligation d'avoir des numéros au dos des maillots correspondants à ceux indiqués sur la feuille de match.

24053301 : VEMARS ST-WITZ / SEIZIEME ES du 16/10/2021

La Commission accuse réception du courrier de VEMARS ST-WITZ et confirme que cette rencontre débutera bien à 09h00.

24053303 : SCEAUX FC / TROMBLONS DU MIDI du 16/10/2021

En raison de l'indisponibilité du terrain de SCEAUX FC, cette rencontre aura lieu au Stade Porte de Bagnolet (Paris 20ème) à 11h00.

Franciliens

POULE C :**24047024 : ALFORTVILLE US / LA PANAMICAINE du 08/11/2021**

Cette rencontre aura lieu sur le terrain n°3 du Parc des sports interdépartemental de Bobigny à 21h00.

521869 - ALFORTVILLE US

Le club évoluera sur le stade Alain Mimoun à PARIS 12 à 21h.

Challenge Jean Verbeke

POULE B :**564153 – METRO TRAN. MALAKOFF US**

Courriel du club indiquant son forfait général.

La Commission enregistre le forfait général de METRO TRAN. MALAKOFF.

24046472 : PRODUCTEURS PASSOGOL / DENTISTES DE PARIS AS du 07/10/2021

La Commission accuse réception des courriers de DENTISTES DE PARIS AS et de l'arbitre de la rencontre.

La Commission enregistre l'absence sur le terrain et le forfait de l'équipe PRODUCTEURS PASSOGOL (-1 pt / 0 but) pour en attribuer le gain à l'équipe DENTISTES DE PARIS AS (3 points / 5 buts). Les frais de déplacement de l'arbitre sont à la charge de PRODUCTEURS PASSOGOL.

24046478 : CAP 12 / PRODUCTEURS PASSOGOL du 11/10/2021

La Commission accuse réception des courriers de CAP 12.

La Commission demande à l'équipe PRODUCTEURS PASSOGOL de respecter les horaires des rencontres. De plus, en application des décisions des PV précédents sur le règlement des cotisations terrains, la Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe PRODUCTEURS PASSOGOL (-1 pt / 0 but). L'équipe CAP 12 conserve son résultat de la rencontre (victoire 1 – 0)

PROCHAINE REUNION : mercredi 20 octobre à 16h30 en présentiel.